

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 2 mars 2015 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**15-03-02-3744**      **Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 2 mars 2015 à 19 h 07.

Adopté

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de février 2015 :
    - Service des incendies;
    - Traitement des eaux;
    - Travaux publics et infrastructures;
    - Inspection municipale.
  - 2. Rapport sur la situation financière au 28 février 2015;
  - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 28 février 2015;
  - 4. Rapport sur la situation financière Investissement au 28 février 2015;
- D) Période d'information du maire;
  - ;
- E) Période de questions du public;

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2015;

## **20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1** Autorisation - Renouvellement du contrat des assurances collectives des employés de la Ville;
- 20.2** Fin de la démarche - Municipalité amie des aînés (MADA);

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1** Autorisation - Contribution pour matelas Arthur-Pigeon et activités de loisirs de la relève;
- 30.2** Tarification des services d'intervention et d'assistance du service de sécurité incendie;
- 30.3** Politique relative au gel des tuyaux de branchement et de distribution d'eau potable;
- 30.4** Réclamation de Suzanne Carrière : Gel de la conduite d'eau;

## **40 – RÉGLEMENTATION**

- 40.1** Avis de motion - Projet de règlement numéro 869-2015 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage (Zone U-2) et le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels;
- 40.2** Avis de motion - Projet de règlement numéro 870-2015 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (affectation infrastructure publique);

## **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

- 50.1** Approbation - Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de mars à mai 2015;
- 50.2** Autorisation – Désigner le directeur du Service des incendies de la Ville, pour demander l'intervention ou l'assistance du service de sécurité incendie d'une autre municipalité;
- 50.3** Autorisation – Fin de service de pompier;

## **60. –VARIA**

- 60.1** Approbation – Appui au projet de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon dans le cadre du Pacte rural 2015;
- 60.2** Demande au gouvernement : Reconduction du programme AccèsLogis Québec;
- 60.3** Constats d'infraction au Règlement sur les fausses alarmes;
- 60.4** Appui au projet de protection de la biodiversité du Groupe Ambioterra;
- 60.5** Projet de regroupement des Commissions scolaires proposé par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport - Appui à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands ;
- 60.6** Approbation - Appui au projet d'un Centre culturel Barberivain dans le cadre du Pacte rural 2015;

- 60.7** Soirée reconnaissance pour les membres du comité consultatif de la Ville de Huntingdon;

## **70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

### **70.1 -:**

Levée de la séance

---

#### **Adoption de l'ordre du jour**

**15-03-02-3745**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Paul André Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 2 mars 2015, en y apportant les modifications suivantes, à savoir :

Les sujets suivants sont reportés à une séance ultérieure :

- 30.3 - Politique relative au gel des tuyaux de branchement et de distribution d'eau potable;
- 30.4 - Réclamation de Suzanne Carrière : Gel de la conduite d'eau;

Le sujet suivant est ajouté ;

- Approbation – Appui au projet du CLD du Haut-Saint-Laurent dans le cadre du Pacte rural 2015;

Adopté

#### **Annonces et dépôt des documents**

##### **Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de février 2015**

Les rapports des directeurs pour le mois de février 2015 du traitement des eaux, des travaux publics, de l'inspection municipale et de la sécurité incendie sont déposés au greffe.

##### **Rapport sur la situation financière au 28 février 2015**

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 28 février 2015.

##### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 28 février 2015**

##### **Comptes à payer –Février 2015**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 28 février 2015.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Rapport sur la situation financière Investissement au 28 février 2015**

#### **Dépenses d'investissement – Février 2015**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de février 2015.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

#### **Période d'information du maire**

- Le 16 février dernier, il a assisté à un souper-conférence de la Chambre de commerce du Grand Châteauguay auquel le ministre des Affaires municipales, Pierre Moreau, était présent. Dans son allocution le ministre a parlé du développement du corridor économique de l'autoroute 30. La Ville de Beauharnois a acquis des terres d'Hydro Québec, du ministère des Transports et des terres agricoles pour développer un parc industriel. Le ministre a annoncé que la demande à la CPTAQ présentée par Beauharnois a été acceptée.
- À la MRC du Haut-Saint-Laurent il y a eu des discussions concernant les mandats que les municipalités donnent à la MRC et aussi sur les différentes façons de calculer la répartition des dépenses entre les municipalités.
- La Ville a rencontré quelques entrepreneurs potentiels pour la relance économique de la Ville. Le maire a rencontré le président de Truite Illimitée Canada. Le projet consiste à attirer une clientèle de pêcheurs dans notre région. Une rencontre avec le député Stéphane Billette est prévue pour le 20 mars prochain.

- Le championnat canadien de Curling des Pompiers aura lieu du 18 au 28 mars prochain au Club de curling de Huntingdon. Le but est d'amasser des fonds pour la dystrophie musculaire.
- La Ville a déposé un projet dans le cadre du programme d'aide financière du Pacte rural de la MRC du Haut-Saint-Laurent. La Ville a reçu l'appui de plusieurs municipalités. Le projet consiste à mandater un commissaire industriel pour établir un diagnostic et une stratégie de développement économique pour la Ville.

### **Période de questions du public**

*La principale question se résume comme suit :*

*Une citoyenne s'informe sur le dossier du transport en commun.*

### **10. – Adoption des procès-verbaux**

#### **Séance ordinaire du 2 février 2015**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 février 2015 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

15-03-02-3746

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 février 2015 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

#### **Séance extraordinaire du 23 février 2015**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 23 février 2015 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

15-03-02-3747

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 23 février 2015 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

### **20. – Contrats**

### **Renouvellement du contrat des assurances collectives des employés de la Ville**

**Considérant que** le contrat des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie Humania vient à échéance le 31 mars 2015;

**Considérant qu'**en vertu de l'article 18.01 de la Convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon, l'employeur s'est engagé à maintenir en vigueur le régime d'assurance-collective et à contribuer dans une proportion de cinquante pour cent (50 %) de la prime totale;

**Considérant que** le rapport de renouvellement proposé par la conseillère en assurance collective, madame Joanne Brisson Dumouchel, d'Assurances Cécycy Inc. relativement à la proposition de la compagnie Humania;

**15-03-02-3748**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil de la Ville de Huntingdon autorise le renouvellement des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie Humania pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 pour un montant mensuel sans les taxes de 4 365,15 \$, représentant la part de l'employeur et des employés.

Adopté

### **Fin de la démarche - Municipalité amie des aînés (MADA)**

**Considérant qu'**en 2012, la Ville de Huntingdon a fait une demande d'aide financière pour l'élaboration d'une politique municipale des aînés et que le Ministère de la Famille a répondu positivement à cette demande et lui a accordé une aide financière de 12 000 \$ dont la moitié a déjà été versée;

**Considérant qu'**en 2013, la Ville de Huntingdon a débuté l'élaboration de son plan d'action MADA mais ne l'a pas terminé;

**Considérant que** selon le protocole d'entente signé, nous disposons d'une période de 24 mois pour mener à terme l'élaboration du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA);

**Considérant que** la Ville a actuellement beaucoup de dossiers en cours et qu'il serait impossible de rendre à terme le dossier MADA dans les délais prescrits.

**15-03-02-3749**

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal autorise le maire André Brunette à informer le Ministère responsable des aînés de leur décision de mettre fin à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) de la Ville de Huntingdon et autorise la trésorière à effectuer le remboursement de 6 000 \$.

Adopté

### **30. – Administration & Finances**

#### **Autorisation - Contribution pour matelas Arthur-Pigeon et activités de loisirs de la relève**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a reçu une contribution financière de 6 000 \$ de Jeunesse rurale en forme visant la mise en place et le maintien des activités de loisirs de la Ville;

**Considérant que** monsieur Samuel Julien propose d'utiliser ce montant aux fins suivantes :

- Versement d'une contribution de 2 000 \$ à l'école Arthur-Pigeon pour l'utilisation des matelas et des équipements lors des cours de cheerleading;
- Utilisation d'une somme d'environ 4 000 \$ pour le financement du coût des activités de loisirs de la relève;

15-03-02-3750

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**

**Appuyé par monsieur Denis St-Cyr**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville autorise le versement d'un montant de 2 000\$ à l'École Arthur-Pigeon pour l'utilisation des matelas et des équipements lors des cours de cheerleading;

**Que** le conseil autorise l'utilisation de la subvention de Jeunesse rurale en forme pour le financement d'environ 4 000 \$ du coût des activités de loisirs de la relève.

Adopté

#### **Tarification des services d'intervention et d'assistance du service de sécurité incendie**

**Considérant qu'**en vertu de l'article 33 de la Loi sur la sécurité incendie, une municipalité locale peut, demander, auprès de l'un ou l'autre de leurs homologues, l'intervention ou l'assistance du service de sécurité incendie d'une autre municipalité ;

**Considérant que** le coût de cette aide est à la charge de la municipalité qui l'a demandée suivant un tarif raisonnable établi par résolution de celle qui l'a fournie, à moins que les municipalités concernées n'en décident autrement.

**Considérant que** la Ville de Huntingdon entend facturer les services d'intervention et d'assistance du service de sécurité incendie fournis aux municipalités ne faisant pas partie de l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest ou avec celles avec qui elle ne s'est pas assuré le concours par une entente.

15-03-02-3751

**Il est proposé par madame Marielle Duhème**

**Appuyé par monsieur Rémi Robidoux**

**Et résolu à l'unanimité :**

**D'adopter** la grille de tarification des services d'intervention et d'assistance du service de sécurité incendie pour une autre municipalité :

	<b>Demande d'intervention et d'assistance</b>	<b>Nombre de pompiers inclus</b>	<b>Taux horaire Montant de base</b>	<b>Taux horaire Heures suivantes</b>
			Minimum de 3 heures	
	<b>Équipements et véhicules</b>			
1	Une équipe d'autopompe	5	433,39\$	293,18\$
2	Une équipe de camion échelle	5	433,39\$	293,18\$
3	Une équipe de camion-citerne	2	382,39\$	254,93\$
3	Une équipe d'intervention médicale	2	202,19\$	126,46\$
4	Une équipe de ravitaillement d'air	2	382,39\$	254,93\$
5	Une équipe de poste de commandement	2	382,39\$	254,93\$
	<b>Personnel</b>			
6	Officier avec formation (Officier non urbain)	1	75.00\$	25.00\$
7	Pompier avec formation (Pompier 1)	1	60.00\$	20.00\$
	<b>Autres</b>			
8	Extincteurs et mousse	Selon le prix réel		

**De plus**, la municipalité requérante doit payer le temps facturé qui commence au moment où la municipalité requérante fait la demande d'entraide ou lorsqu'elle reçoit une demande automatique et se termine après la remise en état de l'équipement une fois de retour à la caserne de la municipalité portant assistance.

Dans l'éventualité où le temps entre le moment où la municipalité requérante fait la demande d'entraide ou lorsqu'elle reçoit une demande automatique et le moment après la remise en état de l'équipement une fois de retour à la caserne de la municipalité portant assistance est inférieur à trois (3) heures, un minimum de trois (3) heures sera facturé à la municipalité requérante pour un appel d'entraide.

Le remplissage des extincteurs et de la mousse sera remboursé au coût réel.

Adopté

#### **40 – Réglementation**

##### **Avis de motion : Projet de Règlement numéro 869-2015 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage (zone U-2)**

Avis de motion est donné par le conseiller Florent Ricard selon lequel un projet de Règlement numéro 869-2015 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage (zone U-2) sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La modification concerne le plan de zonage de l'annexe «A» du règlement de zonage 512, tel qu'amendé, par l'élimination de la zone U-2 dans le secteur des rues Kelly, Chalmers, Dalhousie et Benni et la création d'une nouvelle zone mixte MG en y intégrant les lots 3 447 003, 3 447 004 et 3 230 560.



**Avis de motion : Règlement numéro 870-2015 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (affectation infrastructure publique)**

Avis de motion est donné par le conseiller Florent Ricard selon lequel un projet de règlement numéro 870-2015 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (affectation infrastructure publique) sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Cette modification a pour effet de remplacer une partie de l'affectation infrastructure publique (lots 3 447 003, 3 447 004 et 3 230 560) dans le secteur des rues Kelly, Chalmers, Dalhousie et Benni.

**50. –Nomination & Gestion du personnel**

**Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de mars à mai 2015**

**Considérant** qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

15-03-02-3752

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil nomme la conseillère Marielle Duhème à titre de maire suppléant pour la période des mois de mars à mai 2015.

Adopté

**Désigner le directeur du Service des incendies de la Ville pour demander l'intervention ou l'assistance du service de sécurité incendie d'une autre municipalité**

**Considérant** qu'en cas d'incendie sur son territoire, lorsque l'incendie excède les capacités de la municipalité ou celles des ressources dont elle s'est assuré le concours par une entente prévue au schéma de couverture de risques, une municipalité locale peut demander auprès de l'un ou l'autre de leurs homologues, l'intervention ou l'assistance du service de sécurité incendie d'une autre municipalité.

**Considérant** que la Loi sur la sécurité incendie prévoit que cette demande est faite par la voix de son maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, du maire suppléant ou de deux autres membres du conseil municipal, ou encore par la voix de tout fonctionnaire municipal désigné à cette fin par règlement de la municipalité ;

**Considérant** que la MRC le Haut Saint-Laurent entend préparer sous peu un règlement uniforme pour toutes les municipalités de son territoire et que dans l'intervalle, la Ville de Huntingdon désire officialiser une situation existante depuis plusieurs années.

15-03-02-3753

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal désigne le Directeur du Service des incendies de la Ville de Huntingdon ou son représentant lors d'une intervention pour demander l'intervention ou l'assistance du service de sécurité incendie d'une autre municipalité.

Adopté

**Autorisation – Fin de service de pompier**

**Considérant** le manque de disponibilité de monsieur Ronald Auger à titre de pompier volontaire;

15-03-02-3754

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise la fin de service de monsieur Ronald Auger à titre de pompier volontaire.

Adopté

**60. –Autres**

**Autorisation – Appui au projet de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon dans le cadre du Pacte rural 2015**

**Considérant que** le Conseil de la Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon désire poursuivre la réfection et l'amélioration de ses infrastructures;

**Considérant que** des travaux de construction de toilettes pour handicapés unisexes permettront à cette importante installation récréative de répondre aux besoins de l'ensemble de la population de la région du Haut-Saint-Laurent;

**Considérant qu'un** financement accordé dans le cadre du Pacte rural contribuerait à couvrir une partie des frais liés au projet.

15-03-02-3755

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Paul André Ricard  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon appuie le projet d'amélioration des infrastructures 2015 de la Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon, qui prévoit la construction de toilettes pour handicapés unisexes dans le cadre du programme d'aide financière du Pacte rural de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

**Demande au gouvernement : Reconduction du programme AccèsLogis Québec**

**Considérant que** partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

**Considérant que** des ménages de la Ville de Huntingdon ont des besoins de logements abordables;

**Considérant que** le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

**Considérant que** le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

**Considérant que** la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis sont nécessaires à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

**Considérant que** le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

**Considérant que** ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

**Considérant que** le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

15-03-02-3756

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**De demander** au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois.

**De demander** au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

**De transmettre** une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

Adopté

#### **Constats d'infraction en regard aux fausses alarmes**

**Considérant que** les procureurs de la Ville de Huntingdon sont d'avis que la Ville ne peut pas se poursuivre elle-même;

**Considérant** la demande de la MRC du Haut-Saint-Laurent par sa résolution numéro 04-02-15 adoptée au comité administratif tenu le 4 février 2015;

15-03-02-3757

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon avise la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent de ne pas déposer de constats d'infractions contre la Ville de Huntingdon en regard aux fausses alarmes survenues à l'édifice de l'Hôtel de Ville.

Adopté

**Appui aux projets de protection de la biodiversité du Groupe Ambioterra**

**Considérant** la problématique de la sédimentation des cours d'eau ainsi que l'aménagement de notre parc municipal riverain;

**Considérant qu'un** plan d'aménagement de la bande riveraine sera produit par le Groupe Ambioterra pour la portion de la rivière comprise dans le parc municipal;

**Considérant qu'un** des projets du Groupe Ambioterra consisterait à l'installation de panneaux (2) de sensibilisation à la protection de la biodiversité en milieu aquatique;

15-03-02-3758

**Il est proposé par monsieur Paul André Ricard  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon confirme son appui à la poursuite des objectifs de protection de la biodiversité dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent pour les années 2015-2016 et plus particulièrement à l'aménagement des berges de la rivière Châteauguay en vue d'y implanter des panneaux de sensibilisation à la protection de la biodiversité en milieu aquatique.

Adopté

*Le conseiller Rémi Robidoux quitte la salle du conseil à 19h53.*

**Projet de regroupement des Commissions scolaires proposé par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Appui à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands**

**Considérant** le scénario présenté par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport relatif au regroupement de commissions scolaires en vue d'en faire passer le nombre de 72 à 46 sur le territoire du Québec;

**Considérant que** ce scénario prévoit le regroupement de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

**Considérant que** ce scénario de regroupement a été présenté dans un contexte d'austérité budgétaire avec, dans un premier temps, l'intention d'en retirer des économies;

**Considérant qu'**aucune étude ou analyse n'a été soumise pour appuyer la prétention que des économies réelles sont susceptibles de découler de ce scénario de regroupement;

**Considérant que** ce scénario de regroupement a été expliqué, dans un deuxième temps, avec l'intention d'en retirer des impacts bénéfiques sur la réussite des élèves;

**Considérant qu'**aucune étude ou analyse n'a été soumise quant aux bénéfices de ce scénario de regroupement sur les services aux élèves et la réussite éducative;

**Considérant** la préoccupation du personnel de la commission et de ses instances pour le maintien des services aux élèves;

**Considérant** les craintes de la population quant au maintien des services aux élèves et plus particulièrement ceux aux élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans le contexte de regroupement de commissions scolaires;

**Considérant** la crainte de la population quant au maintien de la proximité des services offerts par leur institution scolaire locale dans le contexte du regroupement proposé;

**Considérant que** le déploiement actuel des services sur le territoire de la commission scolaire est avantageusement organisé en fonction des besoins des élèves et de la configuration du territoire de la commission scolaire;

**Considérant qu'**une modification au territoire de la commission scolaire entraînera le redéploiement des services offerts, particulièrement des groupes adaptés destinés aux élèves les plus vulnérables;

**Considérant** les coûts inhérents au regroupement de commissions scolaires fondés sur l'expérience des regroupements connus en 1998;

**Considérant** par ailleurs que la commission scolaire s'est livrée à l'exercice de réfléchir à d'autres scénarios de regroupement de son territoire, impliquant évidemment la seule autre commission scolaire limitrophe à celle-ci, soit la Commission scolaire des Trois-Lacs;

**Considérant que** le profil socio-économique du territoire de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands rejoint peu celui de la Commission scolaire des Trois-Lacs qui vit une réalité tout à fait différente aux plans du développement socio-économique et urbanistique et plus particulièrement au plan du développement des services aux élèves;

**Considérant** au surplus qu'un troisième scénario, soit celui de scinder le territoire de la Commission scolaire pour regrouper la seule Ville de Salaberry-de-Valleyfield à la Commission scolaire des Trois-Lacs et le reste de son territoire avec celui de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, s'avèrerait encore plus désavantageux pour les services aux élèves, en ce que :

- le démembrement de Salaberry-de-Valleyfield priverait la nouvelle commission scolaire de ce pôle urbain important dans son secteur

ouest susceptible, avec les Villes de Huntingdon et de Beauharnois, d'assurer le maintien de services adaptés ou spécialisés accessibles aux élèves qui habitent le sud-ouest de son territoire;

- la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a développé depuis plusieurs années une expertise importante dans l'organisation des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour laquelle le pôle de Salaberry-de-Valleyfield tient un rôle stratégique nécessaire à desservir l'ensemble des élèves du grand territoire de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands;
- le pôle de Salaberry-de-Valleyfield joue un rôle déterminant dans le déploiement des services d'éducation aux adultes ainsi que des services d'éducation du secteur professionnel;

**Considérant que** le fractionnement du territoire de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands entraînerait de lourdes conséquences sur les services aux élèves de toutes les municipalités du territoire de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands;

**Considérant que** le fractionnement du territoire d'une commission scolaire entraîne inévitablement des mouvements importants d'élèves et de personnel, et la rupture de liens étroits au détriment de la réussite scolaire;

**Considérant** en conséquence, l'importance de maintenir intégral le territoire de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands;

**Considérant** en conséquence que tout autre scénario de regroupement que celui proposé par le ministre, soit de regrouper la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands avec celle des Grandes-Seigneuries, s'avère davantage nuisible aux services aux élèves et à leur organisation et rend encore plus problématique l'intégration du changement, s'il devait y en avoir un;

**15-03-02-3759**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**

**Appuyé par madame Marielle Duhème**

**Et résolu à l'unanimité :**

**De demander,** dans un premier temps, au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'abandonner son scénario de regroupement de commissions scolaires en ce que celui-ci n'offre aucun avantage connu et de maintenir le territoire de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands intégral ;

**D'exprimer,** dans un deuxième temps, au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'après examen, aucun autre scénario de regroupement n'est plus opportun que celui proposé, soit celui de regrouper la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

Adopté

*Le conseiller Rémi Robidoux regagne son siège à la table du conseil à 19h57.*

**Appui au projet d'un Centre culturel Barberivain dans le cadre du Pacte rural 2015**

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Barbe désire présenter un projet dans le cadre du Pacte rural visant à bonifier l'offre de service en culture en créant un véritable centre culturel à Sainte-Barbe.

15-03-02-3760

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon appuie le projet d'un Centre culturel Barberivain présenté par la municipalité de Sainte-Barbe dans le cadre du programme de subvention du Pacte rural 2015 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

**Soirée reconnaissance pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon**

**Considérant** que la Ville de Huntingdon désire souligner l'implication bénévole des membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville;

15-03-02-3761

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal remercie les membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville pour leur implication bénévole et autorise la tenue d'une soirée reconnaissance au Restaurant Citron & Basilic de Huntingdon où un repas leur sera offert.

Adopté

**Appui au projet du CLD du Haut-Saint-Laurent dans le cadre du Pacte rural 2015**

**Considérant** que le Centre Local de Développement du Haut-Saint-Laurent désire confectionner un répertoire électronique des entreprises sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

**Considérant qu'un** financement accordé dans le cadre du Pacte rural contribuerait à couvrir une partie des frais liés au projet.

15-03-02-3762

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon appuie le projet du CLD du Haut-Saint-Laurent, qui prévoit la confection d'un répertoire électronique des entreprises sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le cadre du programme d'aide financière du Pacte rural de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

## **70. –Rapport des comités et des conseillers**

**Mme Marielle Duhème** : Il y a 24 logements qui sont occupés dans l'immeuble des Habitations des Tisserandes. Elle demande la générosité des citoyens pour le don de meubles et divers articles de maison qui serviront à une nouvelle famille résidant dans l'immeuble des Tisserandes. Mme Duhème offre ses services pour le transport des meubles avec son camion.

**M. Denis St-Cyr** : L'Office municipal d'habitation a eu des problèmes d'eau. Le tout est maintenant réparé. Il annonce que le conseil des ministres a accepté le décret selon lequel Huntingdon et Godmanchester ne font plus partie de l'entente du Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent.

**M. André Brunette** : Le fait de ne plus faire partie de l'entente du CIT du Haut-Saint-Laurent fera économiser environ 100 000 \$ à la Ville pour l'année 2015.

### **Dépôt de la lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec confirmant la part de la ristourne à la Ville de Huntingdon**

Le maire André Brunette dépose au conseil la lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), datée du 17 février 2015, confirmant que la part de la ristourne 2014 attribuée à la Ville de Huntingdon s'élève à 19 733 \$.

### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**15-03-02-3763**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Paul André Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 20 h 06.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière